



**Municipalité de Sainte-Sabine**

**À TOUT INTÉRESSÉ**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 18-03**  
**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350**

Prenez avis que **le 3 décembre 2018**, dans la salle des délibérations du conseil, à l'édifice municipal, situé au 185, rue principale, à Sainte-Sabine, **à compter de 20h00**, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire et du demandeur : Camping Caravelle Inc. (représenté par Stephane Grondin)

Numéro de lot : 4 376 916

Adresse du site concerné : 180 Rang de la Gare

Zone no. : C5-04

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 155 du *Règlement de zonage 2007.07.291*, relativement à la superficie maximale autorisée pour une enseigne située en zone commerciale.

Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'une enseigne d'une superficie de 4,86m<sup>2</sup> à l'entrée du Camping Caravelle. Ce projet est dérogatoire, puisque la superficie maximale actuellement permise dans cette situation est de 3m<sup>2</sup>. La demande vise donc l'approbation d'une superficie supérieure de 1,86m<sup>2</sup> d'une enseigne commerciale de type détachée.

Raison invoquée :

La surface actuelle de 2,98m<sup>2</sup> de l'enseigne entraîne des enjeux de visibilité réduite pour les clients du camping et de sécurité. La plupart des clients proviennent de la route 235 et se déplacent en véhicules récréatifs (jusqu'à 40' de long). Ceux-ci ne voient pas suffisamment l'enseigne du camping et manquent fréquemment l'entrée principale. Ils doivent empiéter sur les propriétés privées voisines pour revenir sur leur pas et faire des manœuvres dangereuses.

Donné à Sainte-Sabine ce 19<sup>e</sup> jour de novembre 2018

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière